

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 27 JUIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 20 juin 2022

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Dominique ROBERT, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Robert JABOUILLE, André LANDREAU, Robert LECOCQ, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Sabrina BURON.

POUVOIRS :

Robert JABOUILLE donne pouvoir à François NEBOUT,
André LANDREAU donne pouvoir à Michel BONNEFOND,
Robert LECOCQ donne pouvoir à Isabelle BOURIAU,
Erika BONNEAU donne pouvoir à Annie MARAIS,
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Hassen SFAR donne pouvoir à Christophe MONTEIRO,
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS.

MEMBRE ABSENT :

Lhoussaine BOUFARHA.

Madame Marianne IRIARTE-HUET a été nommée secrétaire de séance

N° 2022-083- Résidence autonomie Foyer Soleil - Décision modificative n°1

Il est proposé de voter une décision modificative sur le budget du Foyer Soleil d'un montant de 1.294 € suite à la réalisation de nouvelles dépenses et recettes.

Une décision modificative est nécessaire concernant le budget du Foyer Soleil afin de prendre en compte l'inscription de crédits non prévus lors du vote du budget primitif 2022.

Ainsi, en section de fonctionnement, la création d'une provision pour créances douteuses liées à des impayés de loyers de résidents du Foyer Soleil nécessite l'inscription de crédits à hauteur de 1.448 € sur le chapitre 68-Dotations aux amortissements et provisions. Une réduction des dépenses imprévues inscrites au budget Primitif 2022 (rappel 5.866,37 €) permet de financer cette nouvelle dépense.

En section d'investissement, le Fond de Compensation de la TVA 2022 calculé sur les dépenses d'investissement réalisées en 2021 a été notifié pour un montant de 1.294 €. Les dépenses imprévues d'investissement sont abondées du même montant afin d'équilibrer la section (rappel 433,63 €).

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote la décision modificative sur le budget du Foyer Soleil d'un montant de 1.294 € en investissement (opération neutre en fonctionnement) suite à la réalisation de nouvelles dépenses et recettes.

FONCTIONNEMENT				
chapitre	article	libellé	dépenses	recettes
68	6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	1.448 €	
022	022	dépenses imprévues	-1.448 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT			0 €	0 €

INVESTISSEMENT				
chapitre	article	libellé	dépenses	recettes
10	10222	FCTVA		1.294 €
020	020	dépenses imprévues	1.294 €	
TOTAL INVESTISSEMENT			1.294 €	1.294 €

Fait et délibéré en mairie, le 27 juin 2022.

Le Maire,



François NEBOUT